

# SPORT EN FRANCE

# PREPARER

# L'APRÈS

# COVID-19

## PRESERVER ET RELANCER LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Théo MADEC GUILLOT  
Étudiant en Master STAPS  
Management du Sport  
Université de Nantes

20 Avril 2020



"Moins de 10% des associations sportives parviennent à maintenir une activité durant le confinement."

Etude du Mouvement associatif, avril 2020

La situation de crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de coronavirus est la première depuis un siècle à impacter la société sur tous les domaines : santé, économie, services publics, loisirs... mais également sur l'organisation du sport à toutes les échelles.

Les manifestations sportives ont été les premières affectées par les mesures restreignant le nombre de personnes présentes dans les rassemblements. Ensuite, le reste des structures sportives a dû cesser leur activité avec les mesures de fermeture d'établissements non essentiels et l'annonce de confinement interdisant les déplacements non nécessaires.

En première ligne, les principales victimes sont les clubs sportifs, associations relevant de la Loi 1901, qui appartiennent au mouvement sportif structuré. Selon l'INJEP<sup>1</sup> et le CRDLA<sup>2</sup>, la France comptait en 2017 environ 360 000 associations sportives, dont 180 000 fédérées au mouvement olympique, avec 3,5 millions de bénévoles mobilisés en leur sein.

Pour beaucoup de clubs sportifs, la crise se vit mal : peu de contacts avec les licenciés, formalités administratives et salariales complexes, événements et manifestations annulés, saisons compétitives à l'arrêt... Le COVID-19 aura-t-il raison du sport français ?

Peu probable. On a rarement vu autant d'engouement pour l'activité physique, encouragée jusqu'à devenir une raison dérogatoire de sortie de confinement. Jamais le besoin d'activité physique, par son rôle social et sanitaire, ne s'est autant fait sentir. De grandes attentes pèsent alors sur les clubs qui participeront à la relance de la France au sortir de la crise.

Alors, comment conserver une activité pour maintenir les structures à la surface ?

De quelle manière profiter du confinement pour rendre les clubs plus résilients ?

Comment minimiser les risques financiers de cette crise ?

Et, surtout, comment envisager "l'après COVID-19", à la sortie du confinement et à la prochaine rentrée sportive ?

***Cette note propose quelques vigilances et pistes d'adaptation aux associations sportives pour vivre le confinement dans les meilleures conditions possibles, ainsi que des idées de relance d'activité au sortir de la crise sanitaire COVID-19. Une liste de ressources par thématique est disponible en fin de document.***

1. Les chiffres clés de la vie associative 2019, INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), 2019

2. Le Sport en quelques chiffres, CRDLA (Centre de Ressources Culture pour les Dispositifs Locaux Sport), décembre 2017



# I - Conserver le lien social avec les adhérents

## Associations sportives : Moins de "sport" et plus "d'association"

Le confinement forcé touche au noyau dur de l'organisation des associations sportives : le premier moyen de créer et de maintenir du lien social reste la rencontre physique, désormais interdite.

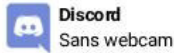
L'isolement des personnes induit donc une complexité pour faire vivre ce fameux "esprit club" que les adhérents sont venus chercher dans une association plutôt que dans une structure marchande.

Le confinement confronte les membres à des situations personnelles peu propices à l'engagement spontané : contraintes familiales, professionnelles, étudiantes...

La situation oblige désormais à utiliser les canaux numériques pour échanger au sein du club, compétence peu développée dans le secteur associatif sportif (seulement 16% des structures se considèrent comme "expérimentées" en matière d'utilisation numérique<sup>3</sup>).

Pour éviter la démobilité des bénévoles et la perte du sentiment associatif des adhérents, il est primordial que les associations se réapproprient les outils numériques pour maintenir vivant le lien humain à l'origine de la dynamique de club.

### F O C U S Visioconférence et réunion



### Outils collaboratifs



### Outils vidéos et graphiques



Dans un premier temps, il est nécessaire (pour ceux qui en ont besoin) de **se former à l'utilisation des outils numériques**. De nombreux tutoriels, guides ou ressources existent à cette fin (cf. liens sur la dernière page). Il est intéressant de proposer à ceux ayant cette compétence d'en faire bénéficier le club. C'est une manière d'intéresser les jeunes au bénévolat, premier pas vers l'implication dans la vie d'une association.

Une fois les outils maîtrisés, il s'agit de bien les utiliser pour **répondre aux besoins de chaque adhérent** : ceux qui recherchent un contact social, ceux qui souhaitent se divertir et ceux qui sont engagés pour la compétition. On peut **recréer du lien social** par des échanges réguliers et des services solidaires (fil de mail, appels en visioconférence, services d'entraide envers les membres plus fragiles, aide aux devoirs à distance...). On peut également **divertir les adhérents** à travers la vie du club ou des activités ludiques (concours photo, rétrospective de l'année, historique de l'association...).

Enfin, **les compétiteurs** se plairont à réaliser des activités liées au sport (quizz sur les règlements ou la technique, entraînements virtuels, séances de renforcement musculaire...)

Il s'agit alors de faire **varier l'objectif des interactions pour satisfaire tout le monde** : social, ludique ou sportif. L'essentiel est donc d'entretenir les liens humains avec les adhérents et bénévoles à travers l'utilisation d'outils numériques pour préserver le sentiment d'appartenance au club et le goût pour l'activité.

## PRÉCONISATIONS



**Se former aux outils numériques**



**Créer des espaces et moments d'échanges avec les adhérents**



**Impliquer les bénévoles dans la "vie numérique" du club**



**Animer la communauté à travers des activités adaptées**



## II - Rendre les associations plus résilientes

### Profiter du COVID-19 pour faire évoluer sa structuration et sa gestion interne

Voir le confinement comme une unique source de problèmes est une erreur. En effet, la fin de la saison compétitive ainsi que l'arrêt de l'activité événementielle et des entraînements laissent du temps pour s'occuper de l'aspect le moins "attrayant" d'une association : l'administratif. Statuts, règlement intérieur, récépissés, adhésions, déclaration d'assurance, documents comptables, avis d'imposition et autres sont autant de documents administratifs techniques qui contribuent à la solidification du projet associatif autour duquel des dizaines d'adhérents, voire des centaines, se réunissent.

Le confinement peut donc être envisagé comme une opportunité de remettre à jour ces formalités et trier tous les documents qu'on conserve par habitude depuis des décennies dans des classeurs, sans en connaître le but.

Egalement, les associations peuvent profiter de ce repos forcé pour réinventer leur démocratie interne, et surtout, la garder en vie : le modèle décisionnel et de gestion des structures actuel est parfois dépassé et pesant pour les quelques membres ayant accepté de prendre les responsabilités légales administratives.

**F**  
**O**  
**C**  
**U**  
**S**

#### Durée de conservation des documents

- A vie : documents de création de l'association
- 5 ans : documents relatifs au fonctionnement
- 6 ans : documents fiscaux
- 10 ans : documents financiers
- Variable : documents concernant les locaux et personnels

#### Développer son association



Banques d'outils et services gratuits à destination des associations

Le temps libéré par l'arrêt de l'activité peut permettre de trier les documents administratifs qui ont tous une durée de conservation obligatoire différente.

Il est également opportun de mettre à jour les mailings, les dossiers numériques et le carnet d'adresses de l'association pour pouvoir les transmettre au besoin. Aussi, le confinement peut permettre de comparer les contrats (banque, assurance...) dans l'optique de changements éventuels.

Pour conclure, il ne faut pas hésiter à se plonger dans la lecture des statuts et autres règlements intérieurs pour vérifier qu'ils soient encore d'actualité. Ces documents cadres de la gouvernance et du fonctionnement interne du club (bureau, conseil d'administration...) sont parfois limitants. Une modification peut être le moyen de créer de nouvelles formes de démocratie au sein de l'association : groupes de travail, commissions, nouveaux postes.

L'impossibilité de se retrouver de manière physique n'empêche de poursuivre la vie démocratique de l'association. Les conseils d'administration et assemblées générales peuvent se dérouler à distance, même quand cela n'est pas prévu dans les statuts, grâce à une récente ordonnance<sup>4</sup> l'autorisant.

Aussi, les comités, ligues et fédérations sportives auxquels les clubs peuvent être rattachés continuent à fonctionner : il est important de continuer à administrer ces structures et à entretenir des liens avec elles pour préparer au mieux la reprise de la saison sportive.

### PRÉCONISATIONS



Trier et archiver ses dossiers



Récrire ses statuts et règlements intérieurs



Se former à de nouvelles thématiques à travers de nouveaux projets



Repenser la gouvernance et le fonctionnement interne de la structure



### III - Minimiser les risques financiers

#### ***Demander des aides, conserver ses subventions et revoir sa démarche partenariale***

Une récente enquête du CoSMoS<sup>5</sup> fait état d'une perte dans les structures sportives (80% des répondants sont des clubs et structures associatives) estimée à 380 millions d'euros au 31 mars 2020. Actualisée au 15 avril, l'enquête précise que la moitié des structures interrogées estiment avoir perdu entre 10 et 30% de leur budget.

Si la ressource principale (cotisations) n'est normalement pas affectée par la crise car déjà perçue à cette heure, le manque à gagner est essentiellement lié à l'arrêt de l'activité compétitive et événementielle, sources de financement qui représentent près de 40% des recettes d'activité des associations<sup>6</sup>.

Les autres craintes sur les manques de recettes portent sur le risque de retrait des sponsors ou mécènes qui seraient affectés par la crise sanitaire.

La solution pour éviter de trop lourdes pertes en cette période d'absence de revenus est donc de minimiser toutes les charges et dépenses.

Puisque seulement 5% des structures bénéficient d'une assurance « annulation d'événements » ou « perte d'exploitation », plusieurs pistes sont à exploiter, telles que le recours l'activité partielle, le maintien de subventions publiques, ou la demande de report de charges.

F  
O  
C  
U  
S



- Le département de Loire-Atlantique a créé un fonds de soutien "citoyenneté" pour associations, et a maintenu les subventions prévues pour les manifestations annulées.
- La Région des Pays de la Loire a également débloqué un fonds d'urgence événements, via un numéro vert et une plateforme dédiée.

**Exemple d'aide des collectivités territoriales**



**Canva est un outil gratuit proposant des modèles de dossier de partenariat visuellement attrayants, permettant de réaliser des documents professionnels sans avoir des compétences en graphisme**

Dans un premier temps, chaque structure employant des salariés peut avoir recours à **l'activité partielle** (au 15 avril, 73% des structures y ont recours).

Il faut cependant être prudent sur les conditions du dispositif : les salariés au chômage partiel ne peuvent être sollicités de la même manière qu'avant, même à distance. Ensuite, un autre moyen de diminuer ses charges est de **contacter assurances et prestataires** pour annuler, pendant la durée d'inactivité et si cela est possible, les charges habituellement prélevées. Les associations peuvent également demander le **report de paiement des charges sociales et/ou fiscales**.

Il est encouragé de se rapprocher des **collectivités territoriales** (locales, départementales, régionales) pouvant avoir mis en place des **fonds de soutien d'urgence pour les associations** ou un **maintien des subventions** votées pour la réalisation de manifestations sportives, même annulées.

Aussi, selon les appels à projet des fédérations, il est parfois encore possible de réaliser une **demande de subvention relevant du Projet Sportif Fédéral**.

Pour conclure, il est fort possible que la crise impacte les entreprises et particuliers contribuant via les dons, le mécénat ou le sponsoring à la santé financière du club. Sans les sur-solliciter dans ce contexte, **apporter un soutien verbal aux partenaires en cette période** permettra de conserver des liens.

Il est opportun également de profiter du temps libéré pour **(re)travailler une plaquette de partenariat** qui permettra de chercher de nouveaux soutiens à la sortie de la crise.

#### **PRÉCONISATIONS**



**(Re)créer un dossier de sponsoring**



**Demander un report de paiement de charges**



**Recourir au chômage partiel**



**Vérifier les aides financières des collectivités territoriales**

5. Coronavirus et impact sur les employeurs et entreprises du sport, CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif), 27 mars 2020

6. Le paysage associatif français, Tchernonog, V., 2013



## IV - Définir sa stratégie de reprise d'activité

### Relancer sa dynamique de club, renouer avec ses partenaires et diversifier ses services

Bien que l'incertitude des dates et modalités de sortie du confinement complique la préparation de la reprise d'activité des associations, il est important de commencer à se projeter. Les conditions actuelles font déjà apparaître quelques entraves potentielles : crise du bénévolat, besoins financiers, incertitudes sur le prochain calendrier sportif, doutes sur la disponibilité immédiate des équipements sportifs<sup>7</sup>...

Pour autant des opportunités se font également sentir : la population aura besoin de pratiquer des activités physiques et sportives, d'être en plein air, de redécouvrir des contacts sociaux, d'occuper la jeunesse...

A travers ces constats, des premières pistes peuvent être envisagées pour relancer efficacement l'activité des clubs, dès la sortie du confinement et au moment de la prochaine rentrée sportive.

**F** *"Le sport devra ainsi se réformer à tous les niveaux : du sport professionnel au sport de masse. Cette crise a mis en lumière les excès et la fragilité du modèle économique du sport professionnel et la nécessité d'une régulation plus globale, durable et véritablement responsable. De son côté, le mouvement sportif associatif doit urgemment faire sa mue et proposer une offre réellement adaptée aux besoins nouveaux de cette société durable".*

*Tribune "Le Sport d'après", Le Parisien, 12 avril 2020*

La première nécessité à la sortie de crise sera de **recréer un lien physique avec les adhérents**. Selon les règles sanitaires et la disponibilité des espaces sportifs, ces retrouvailles seront à effectifs plus ou moins réduits et ne seront pas nécessairement sportives : elles doivent avant tout être conviviales (repas, sortie club, promenade, footing, matchs...)

Ensuite, dès que cela sera possible, il faudra **reprendre l'activité usuelle du club**. Même si les calendriers sont incertains, des **séances** pourront reprendre afin d'entraîner les équipes et les sportifs.

Le confinement ayant probablement donné à beaucoup l'envie de se mettre à pratiquer une activité physique, principalement les jeunes, il y a fort à parier que la demande augmente pour les clubs et les services publics. **L'offre municipale sportive aura probablement du mal à combler toute la demande d'activité sportive.**

Les associations peuvent se placer sur ce créneau pour permettre un accroissement du "sport pour tous" en **se rapprochant des collectivités**. Pour assurer un encadrement correct, les clubs pourraient envisager d'augmenter leur nombre d'éducateurs en **formant de nouveaux bénévoles** (si cela est possible à la sortie de crise) ou en recrutant des salariés ou stagiaires.

La période d'après-crise est également le créneau opportun pour **identifier de nouveaux partenaires et réaliser des demandes de subventions**, à l'aide de projets pour le développement de la pratique sportive imaginés via de nouvelles manières de concerter ses adhérents (partie II) et un dossier de partenariat rénové (partie III).

Pour conclure, la crise a montré que de nouvelles formes de solidarité et de travail étaient nécessaires. Peut-être est-il temps de **réfléchir à de nouveaux rythmes sportifs, de nouvelles mesures sociales au sein des clubs (tarifaires) et de nouveaux moyens de valoriser les bénévoles ?**

### PRÉCONISATIONS



**Préparer des temps conviviaux et la reprise des entraînements**



**Développer de nouveaux services et partenariats**



**Envisager le recrutement de stagiaires**



**Réévaluer la dimension sociale du club**

# Ressources

## Conserver le lien social avec les adhérents

- **Entraînements de sport à domicile**

<https://www.cdosmarne.fr/sportdomicile>

- **COVID-19 : ASSOCIATIONS, FAIRE FACE À LA CRISE**

<https://lemouvementassociatif.org/covid-19-associations-faire-face-a-la-crise/>

- **Outils numériques pour mon association**

<https://www.helloasso.com/blog/guide-des-outils-numeriques-pana/>

## Rendre les associations plus résilientes

- **MOOC "pour aller plus loin avec son asso"**

[http://moocasso-animafacavise.mystrikingly.com/?fbclid=IwAR3UgqI0-4BnmAJhkHkMTRy9\\_CxDi-2TIJfc1UkhiWQc1p8gR-aw6DIY-So](http://moocasso-animafacavise.mystrikingly.com/?fbclid=IwAR3UgqI0-4BnmAJhkHkMTRy9_CxDi-2TIJfc1UkhiWQc1p8gR-aw6DIY-So)

- **Petit guide de survie à l'usage des associations en période de confinement**

<https://www.calameo.com/read/004606316cb7b88af2233>

- **Durée de conservation des documents d'une association**

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F32081>

• **Ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020** relatives aux documents sont tenues de déposer ou publier dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

• **Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020** portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des associations en raison de l'épidémie de Covid-19

## Minimiser les risques financiers

- **Recours au chômage partiel**

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23503>

- **FAQ du gouvernement, associations et crise du COVID**

<https://associations.gouv.fr/associations-et-crise-du-covid-19-la-foire-aux-questions.html>

- **Réaliser un dossier de sponsoring**

<https://www.helloasso.com/blog/comment-rediger-un-dossier-de-sponsoring/>

## Définir sa stratégie de reprise d'activité

- **Webminaires pour penser à l'après**

<http://www.nadegeesteban.fr/agenda-sport1#>

- **Imaginer le sport d'après**

[www.lesportdapres.fr](http://www.lesportdapres.fr)